

Crime organisé et construction : un duo indissociable?

La collusion dans le milieu de la construction au Québec est un phénomène qui a pris une ampleur fulgurante depuis les dénonciations de son existence, notamment suite à la publication improvisée en 2011 du rapport de l'Unité anticollusion du Québec. Ce rapport fait état de l'implication du crime organisé dans l'industrie de la construction et mentionne la banalisation du gonflement des estimations par certaines firmes de génie-conseil et des dépassements de coût par certains entrepreneurs (Denis, 2011). On y retrouve également le laxisme dont le gouvernement a fait preuve auprès d'entreprises de construction en ce qui a trait aux réclamations de ces dernières. C'est aussi à la suite d'allégations d'irrégularités, soulevées par des journalistes d'enquête, qu'un déferlement d'évènements s'est produit pour en connaître davantage sur la situation actuelle dans ce milieu, tenue sous silence jusqu'à maintenant. Dès lors, un vent de contestations s'est élevé au sein de la population et a suscité l'intérêt du rouage médiatique quant aux pratiques illicites sous-jacentes.

En novembre 2011, à la suite de pressions assidues de la part de la société québécoise, une Commission d'enquête a été mandatée pour faire la lumière sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Cette Commission d'enquête, aussi appelée Commission Charbonneau, a contribué à révéler des ententes dissimulées ainsi qu'à lever le voile sur des pratiques douteuses. Elle a, en outre, permis de déceler les zones d'ombre présentes dans le milieu de la construction et de dénoncer les pratiques collusoires de ces acteurs. À maintes reprises, la question de l'infiltration du crime organisé dans le milieu de la construction a été soulevée, et ce, autant par les médias que par des acteurs politiques. Néanmoins, les informations colligées par rapport à ce constat relèvent de l'anecdote et se basent essentiellement sur les affirmations de quelques informateurs contraints de témoigner au cours des audiences publiques de cette commission gouvernementale. Par conséquent, ces informations peuvent être erronées et les preuves, relatives à l'infiltration, inexistantes. Bien que le crime organisé possède une étendue importante, ceci n'est pas corollaire au contrôle de tous les marchés. En effet, plusieurs stéréotypes sont associés au crime organisé et particulièrement à sa division italienne, la Mafia. Alimentée par les médias et l'industrie du divertissement, notre perception de la criminalité organisée est biaisée et peut amener à la formulation d'hypothèses hâtives et à des mesures de répression inadéquates. Il est donc possible que des conclusions généralisées aient été exprimées sur les problématiques qui minent l'industrie de la construction, et ce, sans validation. Ceci nous porte à croire qu'une autre perspective, soit celle du crime organisant, entre en jeu afin d'expliquer la situation.

Cette perspective a été élaborée par Block et Chambliss (1981) désirant pousser la réflexion sur le crime organisé. La notion de crime organisant, menant au crime organisé, est un processus qui est en mouvement, et ce, continuellement et incessamment (Block et Chambliss, 1981). Brodeur (1998) explique que l'idée du crime organisant contient deux éléments. On retrouve, en premier lieu, l'emploi du participe présent « organisant » qui signifie que les structures des associations criminelles ne sont pas figées telle une bureaucratie, mais qu'elles sont ouvertes, inachevées et en mutation constante. En deuxième lieu, le crime organisant se structure de trois façons : « (i) il s'organise d'abord lui-même; (ii) mais de façon parallèle il organise aussi les autres, ceux-ci étant constitués

d'autres groupes criminalisés avec lesquels le noyau qui s'organise peut tenter de conclure des alliances et de se mettre en réseau; (iii) les « autres » signifient également des entreprises légitimes que le crime organisant peut tenter d'arraisonner » (Brodeur, 1998). Le crime organisant, en opposition au crime organisé traditionnel, réfute donc la rigidité d'une organisation de même que sa stabilité dans l'espace et le temps. Cette perspective nous permet également de rejeter le stéréotype traditionnel du crime organisé italien qui s'est développé notamment par le biais des productions médiatiques et des œuvres de fiction dont l'influence et le façonnement de l'opinion publique sont considérables.

La présence de la collusion étant souvent détectée grâce aux témoignages d'informateurs, nous avons plutôt utilisé une analyse de classification des contrats afin de démontrer que la délation ne devrait pas être à la base de la prévention de la collusion, mais que des données quantitatives publiques sont en mesure de démontrer qu'un comportement anticoncurrentiel a lieu dans un milieu donné. De plus, des entrevues avec des acteurs clés de l'industrie ont validé les affirmations identifiées par l'analyse des contrats et ont permis d'aborder cette problématique sous un nouvel angle.

Cette étude nous a donc permis de lever le voile sur le comportement anti-compétitif des entrepreneurs et leurs motivations à agir ainsi. De plus, nous avons confirmé la présence de la collusion dans le milieu de la construction en rejetant l'hypothèse que cette dernière soit contrôlée par le crime organisé. Nous avons proposé que le regroupement d'entrepreneurs de même que l'élite du milieu politique, de la fonction publique municipale et des firmes de génies-conseils aient composé une cellule de crime organisant. Au fil des années, cette cellule en mouvance constante s'est définie en fonction de ses besoins et des liens établis. L'organisation des entrepreneurs, afin de récolter des liquidités réinvesties dans la politique auprès des fonctionnaires et des firmes de génie-conseil, ne serait donc pas comparable à la rigidité hiérarchique associée au crime organisé traditionnel. C'est grâce à la culture d'impunité, du laisser-faire du milieu et de l'harmonie régnant entre ces acteurs, que l'organisation a duré, a pris de l'ampleur et a donné lieu à une acceptation de la collusion comme pratique standardisée dans l'industrie de la construction. Par ailleurs, c'est grâce à l'analyse du marché et aux témoignages des participants que nous avons pu identifier les problématiques inhérentes à l'industrie de la construction de même que les opportunités criminelles se présentant aux entrepreneurs. À partir des matrices de prévention, nous avons pu classer les facteurs de risque et y associer des mesures de lutte contre la collusion permettant d'établir un certain ordre dans le milieu de la construction. Toutefois, il est à préciser que la collusion repose sur une culture ancrée dans la mentalité des acteurs du marché et que cette dernière, comme une mauvaise habitude, prendra du temps à être conditionnée à opter pour des méthodes éthiques et professionnelles. C'est un changement idéologique qui doit s'opérer.

Block, A. A. et Chambliss, W. J. (1981). *Organizing Crime*. New York: Elsevier North Holland.

Brodeur, J.-P. (1998). Le crime organisé hors de lui-même : tendances récentes de la recherche. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. 1(2), 188-223.

Denis, Marie-Maude (2011). *Collusion et corruption dans l'industrie de la corruption*. Repéré à : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2011/09/14/003-unite-anticollusion-rapport.shtml>